

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier,
Capital Social : 102 461 499 au 31.12.2009
Siège Social : 9, rue Jadin, 75017 PARIS.
784 826 257 RCS PARIS.

Avis de convocation

Les associés de la Société « **LA PARTICIPATION FONCIERE 1** » sont convoqués en **assemblée générale ordinaire**, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à Paris 9ème, le mercredi 23 juin 2010, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2009. Quitus à la société de gestion
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2009
4. Rémunération sur transactions immobilières
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
- 6.7.8.9.10.11.12.13.14 - Nominations au conseil de surveillance

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution . — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,

approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2009,

approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,

approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 17 724 196 €,

donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution . — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

– bénéfice de l'exercice	17 724 196 €
– report à nouveau antérieur	+ 6 600 102 €
soit,	24 324 298 €
décide :	
– de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	17 545 695 €
– d'affecter au report à nouveau :	6 778 603 €

Troisième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2009 respectivement à 282 643 637 € et à 329 308 891 €.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au maximum du taux inchangé de 1,25 %, sur le prix de vente, net vendeur, et sur le prix d'achat, hors taxes et hors droits, des immeubles vendus ou acquis au cours de l'exercice 2010 et jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant inchangé de 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance

Sixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BARDIN

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Septième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BONGIOVANNI.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur LE BRUCHEC.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame PIGNOT.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame PONTABRY.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur VANHOUTTE.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAZ SCI, représentée par Madame BLANCBERT.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Treizième résolution. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, l'APPSCPI, représentée par Madame SOLSONA.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Quatorzième résolution. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société BPJC, représentée par Monsieur BONFILPRAIRE.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

*La Société de Gestion,
PERIAL ASSET MANAGEMENT,
Jean-Christophe ANTOINE,
directeur général délégué.*